



**MINISTÈRE
DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DISCOURS ROXANA MARACINEANU

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Conférence de presse Point d'étape de la convention nationale de prévention des violences dans le sport

Monsieur le Secrétaire d'Etat, cher Adrien,
Madame l'Ambassadrice, chère Delphine,
Madame la Présidente, chère Marie-Amélie,
Monsieur le Président, cher Denis,
Madame la Déléguée ministérielle, chère Fabienne,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de partager avec vous une pensée pour ceux qui ont été personnellement, de près ou de loin, touchés par la pandémie, parfois douloureusement.

Il y a un peu plus de 6 mois, le média Disclose publiait une enquête accablante sur la pédocriminalité et les violences sexuelles dans le sport, qualifiant d'omerta le fonctionnement de l'environnement sportif. Cette omerta je l'avais dénoncée quelques semaines après mon arrivée dans ce ministère, au moment où l'affaire Larry Nassar ébranlait le sport américain et mondial.

Face à ces révélations recensant 77 affaires dans 28 disciplines sportives et des victimes souvent âgées de moins de 15 ans, j'ai brutalement pris conscience de l'impérieuse nécessité de libérer la parole des victimes. Celles qui souffrent silencieusement depuis de trop nombreuses années, celles qui ont essayé d'alerter mais n'ont pas été écoutées, celles qui ont eu le courage de saisir la justice ou leurs instances fédérales mais dont les témoignages ont été étouffés.

Comme beaucoup, je n'avais pas mesuré l'ampleur du séisme et du chantier qui s'annonçaient et le nombre de victimes au sein de nos associations sportives, de nos clubs.

Non le sport n'est pas épargné par les phénomènes de violence, discrimination, homophobie ou pédocriminalité qu'on constate aujourd'hui dans notre société.

Et oui, il était et il reste de notre responsabilité commune, dirigeants, sportifs, éducateurs, élus locaux, parents, agents publics, de reconnaître nos défaillances face aux drames personnels et aux crimes parfois vécus pendant des années.

Secrétariat Presse Cabinet de la Ministre

Avec mes collègues du gouvernement, avec les dirigeants du mouvement olympique et paralympique, avec les fédérations, avec les associations partenaires, j'ai décidé d'une mobilisation totale et sans concession pour écouter les victimes. L'objectif était aussi d'engager les procédures nécessaires contre les auteurs de crimes ou délits et de redonner au sport son rôle en faveur de l'épanouissement personnel et collectif et, ainsi, assurer sa fonction éducative.

A cet égard, je remercie de nouveau les victimes qui ont eu le courage de témoigner et leur renouvelle mon engagement pour que le droit soit appliqué : que les criminels et les délinquants soient sanctionnés, que chaque maillon de la chaîne assume ses responsabilités. Et reconstruire ensemble un environnement de pratique sécurisé pour les générations futures.

J'ai tenu à ce que chaque « lanceur et lanceuse d'alerte » qui le souhaite puisse être pleinement associé aux travaux menés dans le cadre du plan de prévention.

Dès la fin 2019, j'ai constitué une cellule au sein de la direction des sports, spécifiquement dédiée au recueil des témoignages et à leur instruction en lien avec les services déconcentrés du ministère placés sous l'autorité des préfets de département. Cette cellule, composée initialement de 4 personnes sera renforcée dans les jours qui viennent par deux agents dont le recrutement est en cours.

J'ai également nommé une déléguée ministérielle chargée de coordonner la stratégie nationale de prévention des violences, ainsi qu'une conseillère dédiée aux sujets éthique et intégrité.

La cellule s'est emparée des informations révélées par les différents médias, instruisant au cas par cas chaque signalement, pour identifier les victimes et leurs auteurs présumés, afin de lancer les procédures d'enquête administrative.

Depuis, nous avons reçu plus de 2000 courriels sur l'adresse électronique spécifiquement créée pour recueillir les signalements.

Notre cellule est mobilisée en temps réel, pour répondre aux alertes et signalements, orienter les victimes vers des associations d'aide, accompagner les services départementaux du ministère dans la conduite des enquêtes et faire le lien avec les fédérations sportives.

En 6 mois, 67 mesures administratives d'interdiction d'exercer ont ainsi été prononcées par des préfets de départements contre des éducateurs sportifs ou des exploitants d'établissements d'APS pour des faits de violences sexistes ou sexuelles. C'est 3 fois plus que durant les 10 dernières années.

27 signalements aux procureurs de la République ont été effectués par ces mêmes préfets et 88 enquêtes administratives sont encore en cours dans les directions départementales.

Je tiens à saluer particulièrement la mobilisation des agents du ministère et des services déconcentrés qui œuvrent au quotidien pour conduire des enquêtes complexes et bouleversantes, dans un environnement de travail compliqué par la crise sanitaire que nous traversons.

Secrétariat Presse Cabinet de la Ministre

J'ai également demandé aux présidentes et présidents de fédérations de s'impliquer en transformant leur organisation pour être à la hauteur des enjeux. Je sais l'ampleur de la tâche, pour des structures et des bénévoles souvent insuffisamment formés. Je veux leur confirmer l'accompagnement du Ministère, du CNOSF et du CPSF pour construire et mettre à leur disposition des outils de sensibilisation et de formation. Le travail est engagé et il n'y a plus de retour en arrière possible.

Parce que nous voulons une administration exemplaire, j'ai proposé que tous nos cadres d'Etat fassent également l'objet d'un contrôle d'honorabilité, et je remercie les syndicats et les agents d'avoir approuvé cette démarche.

Comme je m'y étais engagée en février dernier, je vous présente aujourd'hui un état des lieux précis des suites que mon ministère a donné aux signalements reçus. Au 1er juin, nous décomptons 177 auteurs présumés de violences.

Avec Fabienne Bourdais, déléguée ministérielle à la prévention des violences dans le sport, nous détaillerons chaque étape des procédures et vous commenterons les données significatives.

Adrien Taquet évoquera notre mobilisation commune sur les enjeux de protection de l'enfance et les perspectives qui nous unissent.

Marie-Amélie Le Fur et Denis Massegli vous présenteront enfin les travaux engagés, sous la coordination du ministère, pour l'élaboration d'un plan national de prévention des violences sexuelles dans le sport, qui sera déployé dans tous les clubs et tous les territoires à la prochaine rentrée sportive.

Depuis 6 mois, notre sport fait face à l'histoire. J'ai mis toute mon énergie pour que chaque acteur s'engage, assume sa part de responsabilité et contribue à changer le modèle.

C'est pour cela que j'ai souhaité un plan de prévention co-construit avec le mouvement sportif, les collectivités locales, les associations de victimes, les établissements et services du ministère et les branches professionnelles. Je souhaite que la rentrée 2020 illustre notre mobilisation commune en faveur d'une vigilance bienveillante pour que tous les pratiquants et leurs familles se sentent en sécurité lorsqu'ils pratiquent un sport.

Roxana MARACINEANU

Les actions conduites depuis 6 mois :

- Traitement des signalements et sécurisation des circuits administratifs,
- Vérification de l'honorabilité des 1538 CTS en fonction : 461 (30%) ont d'ores et déjà reçu leur carte professionnelle, les autres dossiers sont en cours de déclaration ou d'instruction,
- Mobilisation des effectifs du ministère :
 - Une cellule de 4 personnes, auxquels s'ajouteront sous peu 2 agents,
 - 1 déléguée ministérielle,
 - 1 conseillère au Cabinet,
 - Mais aussi une transversalité impliquant tous les services de l'administration centrale.

Fabienne BOURDAIS

Les chantiers engagés : l'élaboration d'un plan national de prévention des violences dans le sport, articulé avec le dispositif global de lutte contre toutes les formes de déviances (discriminations, dérives communautaires, etc).

Les 3 axes identifiés :

- Extension du contrôle d'honorabilité à tous les bénévoles éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS : dès janvier 2021,
- Construction d'outils de sensibilisation : mise à disposition des clubs, fédérations et collectivités en septembre 2020,
- Développement de contenus de formation (pour les éducateurs, les dirigeants, les sportifs) : déploiement progressif à partir de septembre 2020.

Les chiffres clés

Roxana MARACINEANU

177 personnes mises en cause

40 fédérations sportives concernées

78% des victimes sont des femmes

98% des victimes étaient mineurs au moment des faits

76% des faits dénoncés concernent des viols ou des agressions sexuelles

La moitié des faits révélés sont antérieurs à 2019 ; 39 personnes sont mises en cause (22%) pour des faits de 2019 ou 2020 ; pour un tiers des mis en cause la date de survenance des faits n'est pas encore identifiée.

Fabienne BOURDAIS

Sur les 177 personnes incriminées :

- 110 éducateurs (62%)
 - 83 professionnels (salariés ou travailleurs indépendants), dont seulement 36 avec une carte professionnelle en cours de validité,
 - 27 bénévoles,
- 25 exploitants d'EAPS
- 13 pratiquants
- 8 mis en cause avaient un statut d'agent public au moment des faits.

Origine des signalements :

- Victimes : 22%
- Fédérations : 28%
- Services de l'Etat : 25%
- Autres (témoins, médias, anonymes) : 23%
- Associations de victimes : 2%

Secrétariat Presse Cabinet de la Ministre

Les procédures administratives

Roxana MARACINEANU

Les 177 personnes mises en cause concernent 67 départements (métropole et outre-mer), un même département pouvant compter jusqu'à 7 enquêtes à conduire.

11 affaires impliquent plusieurs DDCS-PP et certaines peuvent même nécessiter le concours de 4 départements (celui de résidence de la victime, celui dans lequel l'éducateur incriminé s'est déclaré pour sa carte professionnelles, celui dans lequel il réside au moment de l'enquête et celui dans lequel les faits se sont déroulés).

Fabienne BOURDAIS

100% des signalements reçus donnent lieu à une enquête administrative de la part des DDCS-PP.

67 mesures prononcées par les préfets :

- 24 décisions d'interdictions en urgence, valables 6 mois (jusqu'à la décision définitive)
- 14 interdictions définitives d'exercer comme éducateur ou dirigeant dans le secteur du sport
- 3 interdictions définitives d'exercer dans le champ de la jeunesse (accueil collectif de mineurs), qui entraîne automatiquement l'interdiction d'être éducateur sportif,
- 26 notifications d'incapacité suite à une condamnation pénale.

88 enquêtes administratives sont toujours en cours (hors contrôles des clubs FFSG).

27 signalements au Procureur.

88 procédures judiciaires en cours.

16 personnes mises en cause actuellement incarcérées.

Les suites au niveau fédéral

Roxana MARACINEANU

40 fédérations ont transmis des signalements au ministère. Au-delà des chiffres déjà publiés dans la presse pour certaines fédérations, il est nécessaire de manier avec précaution les comparaisons entre disciplines et je remercie en ce sens les fédérations qui ont joué le jeu de transmettre en transparence tous les témoignages dont elles ont été saisies.

Le travail d'articulation avec les fédérations est un axe important :

- chaque président doit être conscient de sa responsabilité en tant que représentant légal de son institution,
- pour le suivi des procédures et le lien avec nos services, j'ai demandé la désignation d'un correspondant dédié à la lutte contre les violences.

Fabienne BOURDAIS

Approches très différentes entre fédérations :

- signalements systématiques à la Cellule,
- dispositifs pour la libération de la parole au sein des clubs affiliés,
- informations largement publiées dans les médias,
- conventionnement avec des associations nationales d'aide aux victimes pour recueillir tout signalement.

Processus d'information auprès des fédérations lorsqu'une mesure administrative est prise par un préfet : 64 fédérations (dont 30 olympiques et paralympiques) ont désigné un correspondant « lutte contre les violences ».

65 mesures disciplinaires prononcées par les fédérations (conservatoires ou au fond).

Les perspectives pour mieux protéger nos enfants

Roxana MARACINEANU

Renforcer le cadre législatif sur le champ des personnes soumises aux obligations d'honorabilité et au contrôle du FIJAISV pour couvrir toutes les personnes intervenant dans les clubs au contact de mineurs (arbitres, personnels médicaux et paramédicaux, les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage, etc).

Secrétariat Presse Cabinet de la Ministre

Fabienne BOURDAIS

- Poursuivre l'accompagnement des DDCS-PP pour conduire les contrôles et enquêtes administratives, et renforcer les conditions de recueil de la parole des victimes dans le cadre de ses enquêtes,
- Accompagner et responsabiliser les fédérations, notamment dans la conduite des procédures disciplinaires.

Conclusion Roxana MARACINEANU

Vous le constatez, le chantier est énorme, et la mobilisation du ministère des sports est entière, au niveau national et départemental, pour traiter en temps réel l'ensemble des signalements et écarter les agresseurs des terrains de sport. Ma détermination et mon engagement sont intacts.

Je sais compter sur l'engagement de tous à mes côtés, nous le devons aux victimes.

Je laisse à présent la parole à Adrien Taquet qui œuvre au quotidien pour mettre en place de nouveaux dispositifs en faveur de la protection des mineurs.

Je suis très fière qu'il soit de nouveau présent à mes côtés aujourd'hui.